

## **POSTER : Epreuve d'aide à la personne ou POSTER : Epreuve de chorégraphie**

### **Le poster doit faire apparaître :**

le nom de l'équipe,  
le nom des membres de l'équipe, (photos)  
le nom, la ville et le département de l'établissement

Un effort particulier devra être fait pour rendre le poster **compréhensible par un auditoire non technique**.

**Le poster devra impérativement inclure des images-photos pour aider à expliquer la démarche utilisée, les concepts étudiés, le travail de recherche et de développement en équipe et présenter le projet de l'équipe (travail sur toute la durée du projet, répartition des tâches,...), des robots (systèmes mis en place, stratégie abordée,...).**

Ce poster sera affiché dans le hall sur les lieux des rencontres. Le fichier doit être envoyé au format PDF et ne doit pas excéder 25Mo. La résolution choisie doit permettre l'impression au format A1 (594 x 841 mm) en garantissant la lisibilité de tous les textes.

Les inscriptions au concours se dérouleront du 10 janvier 2015 au 10 avril 2015.  
Le concours sera clos le 10 avril 2015 à minuit, date limite d'envoi du fichier PDF.  
Pour participer au concours, l'établissement devra remplir et retourner le formulaire d'inscription téléchargeable à l'adresse  
<http://espaceeducatif.ac-rennes.fr/jahia/Jahia/lang/fr/pid/8944>  
Le fichier devra être intitulé selon le modèle « établissement-titre.pdf »

De manière générale, le comité de pilotage incite les équipes à communiquer autour de leur projet sur le blog Robofesta <http://crdp2.ac-rennes.fr/blogs/robofesta/> (accès en écriture sur demande) et sur la liste de diffusion.

Le photographe certifie sur l'honneur être l'auteur des images présentées. Par ailleurs, il s'assure du respect du droit à l'image et de la vie privée des personnes photographiées. L'université de Bretagne-Sud ne pourra être tenue responsable en cas de contestation ou de litige.

En s'inscrivant au concours, les participants autorisent l'Université de Bretagne-Sud, le Rectorat et Canopé à :

- utiliser gratuitement les photographies qu'ils auront prises,
- reproduire les dites photos sur ses différents supports (journaux, plaquettes, newsletter ...) et à les diffuser, y compris sur Internet,
- toute équipe lauréate accepte par avance la divulgation des noms et prénoms de ses membres.